



## COMMUNE DE VEZINS

## ARRÊTÉ n°15/2020

## Le Maire de la Commune de VEZINS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par les lois n° 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-1186 du 29 décembre 1983,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2,

VU le code de la route modifié et notamment son article R 225 et R 44,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 1ère partie : « Généralités » et 4<sup>ème</sup> partie : « signalisation de prescription » - approuvées par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977),

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des travaux de démolition du mur du canal (parcelle AB 100 – accès au lotissement du Château) réalisés du 6 au 8 avril 2020 par l'entreprise SARL BOUCHET Francis et Fils, domiciliée à VEZINS, il convient d'interdire l'accès aux parcelles AB 96 -97 et 100 représentant l'entrée et l'implantation du lotissement du Château,

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** A compter du lundi 6 avril 2020, il est strictement interdit à toute personne ne disposant pas d'une autorisation écrite de la mairie de VEZINS de pénétrer sur le terrain du futur lotissement du Château – Parcelles AB 96 – 97 – 100.

**ARTICLE 2 :** Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté et la mise en place de clôtures ou barrières.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire de VEZINS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VEZINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera affichée aux lieux habituels d'affichage des actes administratifs.

Fait à VEZINS, le 6 avril 2020

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN

